



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CONSULTATION DU PUBLIC**

AVIS AU PUBLIC

Communes de SAINT-AGATHON et PLOUMAGOAR (société Saint-Michel Guingamp)

Par arrêté préfectoral du **23 JUIN 2022**, une consultation du public de quatre semaines est ouverte sur la demande, soumise à enregistrement, présentée par la société Saint-Michel Guingamp, siège social 2 Boulevard de l'Industrie – 41700 CONTRES, pour l'extension de son unité de production existante de 2670 m², située sur les communes de Saint-Agathon et de Ploumagoar

Les pièces du projet seront déposées en mairies de Saint-Agathon et de Ploumagoar pendant quatre semaines du **lundi 18 juillet au mardi 16 août 2022 inclus**. Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor: <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Consultations-du-public2>

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier imprimé et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet auprès des mairies de Saint-Agathon et de Ploumagoar aux jours et horaires d'ouverture suivants :

	Mairie de Saint-Agathon 3, Place du Bourg – 22200 Saint-Agathon tél : 02 96 44 95 91 mail : mairie@saintagathon.fr		Mairie de Ploumagoar 1, Place du 8 mai 1945 – 22970 Ploumagoar Tél : 02 96 11 10 10 mail : mairie@ville-ploumagoar.fr	
lundi	8h30-12h00	13h30-17h30	8h30-12h00	14h00-17h30
Fermeture exceptionnelle le lundi 15 août 2022				
mardi	8h30-12h00	13h30-17h30	8h30-12h00	13h30-17h30
mercredi	8h30-12h00	13h30-17h30	8h30-12h00	13h30-17h30
jeudi	8h30-12h00	13h30-17h30	8h30-12h00	13h30-17h30
vendredi	8h30-12h00	13h30-17h00	8h30-12h00	13h30-17h00
samedi	Fermeture en juillet et août		Fermeture du 16 juillet au 20 août	

Pendant toute la durée de la consultation le public pourra également adresser ses observations sur le projet au Préfet :

- par voie postale : Préfecture des Côtes-d'Armor place du général de Gaulle Direction des relations avec les collectivités territoriales Bureau du Développement Durable B.P.2370 22023 Saint Briec Cedex **ou**

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr, du lundi 18 juillet 2022, 8h30 heure d'ouverture de la consultation du public jusqu'au mardi 22 août 2022 inclus, 17h30, heure de clôture de la consultation du public.

La consultation du public sera clôturée par les maires de Saint-Agathon et de Ploumagoar.

L'installation classée pourra faire l'objet :

▶ d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ;

▶ d'un arrêté préfectoral de refus ;

▶ d'une instruction selon la procédure d'autorisation, assujettie à une étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ;

Le Préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.